

ÉDITORIAL

A l'approche des vacances de fin d'année, le principal sujet concernant notre filière est l'avancement de la réforme du DCG et du DSCG.

A ce titre, nous avons sollicité l'Inspection Générale à plusieurs reprises afin que soit organisée une consultation des enseignants sur les projets de programmes de DCG. Cependant, cette demande est restée sans suite. L'APDCG n'a pas non plus été associée au processus d'élaboration des nouveaux programmes.

Les projets de programme ont été présentés à la dernière réunion de la commission formation professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables. En tant que membre de cette commission, l'APDCG a eu la possibilité de donner son avis sur les propositions de modifications de ces programmes. Nous ne savons pas comment ces programmes, qui doivent être présentés à la DGESIP courant janvier, vont évoluer. Ils restent pour l'instant confidentiels et nous ne pouvons pas les publier. Cependant, nous restons attentifs à toute remarque que vous souhaiteriez faire remonter sur les programmes actuels et/ou sur l'organisation de nos classes.

Par ailleurs, nous avons été consultés sur les projets de programmes de DSCG qui avaient été diffusés par Evelyne Lande, présidente du jury du DSCG. Ces projets sont publiés sur notre site et il est encore possible de faire des remarques d'ici la rentrée des vacances par le biais du mail relations-adh@apdcg.org en indiquant comme objet « Réforme des programmes de DSCG ».

A la suite de la réflexion menée sur la refonte des programmes, une réflexion devrait être prochainement entamée sur l'organisation des classes de DCG. Nous espérons que les adhérents de l'APDCG pourront être consultés afin de faire part de leurs avis reposant sur leur expérience professionnelle et sur leur connaissance de la gestion quotidienne des étudiants dans ces classes de DCG en lycées publics.

Cette refonte des programmes du DCG et du DSCG doit être mise en perspective avec la réforme envisagée des DUT transformés en licences. Nous allons devoir repenser le positionnement de nos classes par rapport aux formations présentes en IUT.

De plus, toutes les dispenses jusqu'ici attribuées à différentes formations vont devoir être revues.

Les représentants des Masters CCA vont probablement profiter de cette opportunité pour demander à nouveau les dispenses des UE1 et UE4, ce qui reviendrait à dispenser les titulaires d'un master CCA de l'ensemble des épreuves du DSCG et déséquilibrerait l'ensemble de la filière en conférant aux universités le pouvoir de donner accès directement à la dernière étape de l'expertise comptable.

Nous nous devons de rester vigilants sur ces évolutions. Il en va du maintien de la qualité de la filière vers l'expertise comptable et de la place de nos classes de DCG et de DSCG au sein de cette filière.

Nous remercions tous les collègues qui ont pris le temps de répondre à notre enquête sur les classes de DCG et de DSCG. Cette enquête met en évidence une stabilité des effectifs dans les classes de DCG depuis la réforme du DECF/DESCF ainsi qu'une augmentation du nombre d'étudiants de DCG poursuivant leurs études en Master. Dans ce cadre, le DSCG semble être une formation de plus en plus plébiscitée par les étudiants ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour l'attractivité de la filière. Vous trouverez les résultats précis de cette enquête dans cette lettre.

L'organisation du prix APDCG du meilleur rapport de stage a aussi pour objectif de contribuer à la promotion de nos classes. La relecture des rapports envoyés par les candidats va débiter. Le prix sera remis lors de la journée de formation de l'APDCG le vendredi 8 juin 2018.

Le thème retenu pour cette journée de formation qui se déroulera à Paris est « La fraude et le blanchiment ». Le programme sera publié sur notre site dès qu'il sera définitivement arrêté.

Par ailleurs, nous avons le plaisir de vous annoncer que la collaboration entre l'APDCG et l'AFC, Association Francophone de Comptabilité, se trouve renforcée. A ce titre, l'AFC qui organise son Congrès annuel à Nantes les 16 et 17 mai, a prévu de mettre en place un tarif préférentiel pour les adhérents de l'APDCG dans le cadre du partenariat entre nos deux associations, partenariat mis en place pour promouvoir les formations comptables. Les adhérents de l'APDCG auront la possibilité d'assister à la journée du Congrès au cours de laquelle seront notamment organisées des sessions pédagogiques au tarif de 25 € incluant le repas et la mallette d'accueil. Un courrier sera envoyé par le Cerpep afin de faciliter la demande d'ordre de mission sans frais auprès des établissements. Un programme prévisionnel de cette journée est publié sur le site dans la rubrique « Nos actions » mais également dans cette lettre.

Notre participation à ce Congrès est une marque de reconnaissance de la place de nos classes dans les formations comptables. Elle permet également de présenter, dans le cadre de sessions, nos expériences pédagogiques et d'échanger avec les enseignants-chercheurs qui partagent un certain nombre de nos préoccupations concernant nos étudiants.

Je vous souhaite une bonne lecture et d'excellentes fêtes de fin d'année !

Laure Bataille
Présidente de l'APDCG

APDCG